

Avenant N° 1 à la Convention de réalisation d'événement PFUE – HATVP

Vu la convention de réalisation d'événement entre les services du Premier ministre, représentés par Madame Marie-France CURY, sous-directrice de la programmation et des affaires financières des services administratifs et financiers (DSAF), responsable de l'UO « 0359-CSGP-CSPM » du programme 359 « Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 » et la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), représentée par Madame Lisa GAMGANI, secrétaire générale, en sa qualité de service prescripteur ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

Le paragraphe 4.1 de la convention mentionnée ci-dessus est remplacé par le paragraphe ainsi rédigé :

Le budget alloué pour l'événement « Transparence UE », objet de la présente convention, par le RPROG sur l'UO 0359-CSGP-CSPM est de 66 387 € en AE et CP, ventilés selon les modalités précisées en annexe 1.

Article 2 :

L'annexe 1 de la convention est remplacée par l'annexe 1 de cet avenant.

La présente convention et ses avenants seront publiés, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004, sur le site Gouvernement.fr.

Fait à Paris, le

Pour les services du Premier ministre,
La sous-directrice de
la programmation et
des affaires financières,


Marie-France CURY

Pour la Haute Autorité pour la
transparence de la vie publique,
La secrétaire générale,


Lisa GAMGANI

Copies : SCBCM près les services du Premier ministre et SGPFUE

Annexe 1

N°	Evénements	Répartition 2021		Accréditations 2021		Accréditations 2022		Total 21/22 AE=CP
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	
SPM								
Action 2 - Manifestations correspondant à l'initiative propre de la Présidence française								
Colloques								
HATVP								
474	Ethique et transparence : quels outils au service de la confiance des citoyens ?	41 820	14 760	7 187		7 187		66 387